

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Monique HOURS, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à
Monsieur Vincent BLACHERE-ESTEVEES, Madame Mirjam REINHARD à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Monique HOURS.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

10 novembre 2023

OBJET : Décision Modificative n°2 – Budget M57 Commune

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-035 en date du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°2023-049 en date du 21 juin 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2023 ;

Considérant la notification de nouvelles recettes et dépenses intervenues depuis ce vote, il y a lieu de les prendre en compte par une deuxième décision modificative ;

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires ci-dessous :

En section de Fonctionnement Recettes : + 250 802 €

Un produit supplémentaire au titre des droits de la cantine scolaire	+ 15 000 €
Des droits d'enregistrement en augmentation par rapport à l'inscription initiale	+ 25 000 €
Un produit de prélèvement sur les jeux du casino supérieur à l'inscription initiale	+ 190 000 €
Une dotation de solidarité communautaire versée par la DLVA	+ 20 802 €

En section de Fonctionnement Dépenses : + 250 802 €

Une subvention complémentaire exceptionnelle au CCAS	+ 10 000 €
Un réajustement des intérêts des emprunts (<i>prêts indexés sur l'évolution du taux du livret A</i>)	+ 50 000 €
Un complément de crédits budgétaires pour une dotation aux provisions pour risques et charges (<i>contentieux Bâisseurs Nord/Sud</i>)	+ 250 000 €
Le réajustement du virement à la section d'investissement pour équilibrer la section de fonctionnement	- 59 198 €

En section d'Investissement Recettes : + 38 858 €

Une subvention de l'Etat pour les travaux de vidéoprotection aux entrées de ville	+ 21 500€
Une subvention du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2023 pour l'acquisition d'un véhicule Goupil	+ 11 244€
Une recette de 5 312 € suite à l'annulation d'un mandat payé en 2022	+ 5 312 €
Le réajustement du virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre de la section d'investissement	- 59 198 €
La comptabilisation dans l'actif de la commune des travaux d'enfouissement des réseaux aux rues Malon/Vière/Trian	+ 60 000€

En section d'Investissement Dépenses : + 38 858 €

Installation de la vidéoprotection aux entrées de ville	+ 7 566 €
Mise en place de la climatisation à l'école maternelle	+ 95 717 €
Travaux à l'école élémentaire	+ 16 717 €
Renouvellement du parc des photocopieurs	+ 30 000 €
Le réajustement des crédits de l'article des « travaux de bâtiments » pour équilibrer la section d'investissement	- 171 142€
La comptabilisation dans la comptabilité de la commune des travaux réalisés par le SDE 04 pour l'enfouissement des réseaux aux Rues Malon/Vière/Trian	+ 60 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

REAJUSTE les crédits budgétaires ;

ADOpte la décision municipale modificative n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2023 intégrant les inscriptions budgétaires ci-dessous :

Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	250 802 €
65-657362	Subvention de fonctionnement au Ccas	10 000,00 €
66-66111	Intérêts des emprunts	50 000,00 €
68-6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	250 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-59 198,00 €

Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	250 802 €
70-7067	Redevances du service périscolaire	15 000,00 €
73-73211	Droits enregistrements	25 000,00 €
73-73212	Dotation Solidarité Communautaire	20 802,00 €
731-731732	Prélèvement sur jeux du casino	190 000,00 €

Imputations budgétaires	Investissement Recettes	38 858 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-59 198,00 €
13-1321	Subvention Etat - FIPDR 2023	21 500,00 €
13-1323	Subvention Conseil Départ. 04 - FODAC 2023	11 244,00 €
23-2313	Constructions	5 312,00 €
041-21534	Travaux d'électrification	60 000,00 €

Imputations budgétaires	Investissement Dépenses	38 858 €
21-21311	Bâtiments administratifs	14 000,00 €
21-21318	Autres bâtiments publics	15 000,00 €
21-21848	Autres matériels	71 000,00 €
21-2188	Matériels divers	50 000,00 €
23-2313	Travaux de construction	-171 142,00 €
041-168751	Travaux d'électrification	60 000,00 €

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 17 novembre 2023

Signé,
Le **17 NOV. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **17 NOV. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Paul AUDAN

Monique HOURS